



## Note de synthèse sur le rôle de l'agriculture saharienne dans la sécurité alimentaire en Algérie

L'analyse de l'état des lieux de l'agriculture saharienne ainsi que les recommandations formulées par le groupe de réflexion filaha innov (GRFI) dans son rapport sur le rôle de l'agriculture saharienne dans la sécurité alimentaire en Algérie sont le fruit de nombreux débats et de concertation tenus entre experts nationaux, techniciens de terrains et anciens responsables du secteur agricole et rural.

En Introduction à ce rapport, il y'a lieu de circonstancier l'élaboration de ce rapport en tenant compte des leçons majeures tirées de la pandémie du COVID 19, et d'autre part, de rappeler brièvement le contexte économique du pays suite à la chute brutale et drastique du prix du baril de pétrole en 2014 et qui a fortement impacté l'économie nationale.

C'est ainsi que la pandémie en cours a eu le mérite à contrario de remettre en cause d'un certain nombre de certitudes parmi lesquelles la quasi sacralisation du marché en tant que régulateur exclusif (en toute circonstance et en tout lieu) de l'offre et de la demande, sans aucune intervention de l'Etat. Dans la réalité des faits, les pouvoirs publics ont dû rapidement intervenir, et mettre à contribution les stocks de régulation et de sécurité, et ont même eu recours aux importations de blé tendre pour faire face aux ruptures constatées dans les chaînes logistiques. Cette intervention a permis de rétablir l'équilibre offre-demande et par conséquent éviter les pénuries alimentaires susceptibles de porter atteinte à la cohésion sociale. Aussi, nous tirons ci-dessous un certain nombre de recommandations majeures conséquemment aux événements évoqués plus haut.

Pour ce qui concerne l'Algérie, il faut rappeler que cette crise est survenue dans un contexte économique national largement fragilisé par la chute draconienne depuis 2014 des recettes en devises du pays qui proviennent à 96% de la vente d'hydrocarbures. Cette réduction très sévère des finances publiques a fortement impactée les budgets sectoriels et notamment celui de l'agriculture. C'est ainsi que les enveloppes consacrées aux soutiens à l'investissement dans les exploitations agricoles ainsi qu'à la régulation des principales chaînes de valeur ont connues une diminution importantes. En outre, de nombreux projets ont été gelés ou reportés sine die.

S'agissant de l'objet précis de notre rapport à savoir la relance de l'agriculture saharienne, il faut d'abord rappeler que les différents programmes de mise en valeur réalisés dans le sud depuis 1983 avec l'APFA n'ont pas atteint les objectifs escomptés, puisque sur près de 2 millions d'ha plus ou moins concédés, seuls 350 000 ha sont actuellement travaillés (source statistiques agricoles, série B), soit un taux de réalisation de 17,5%. En terme de contribution au Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) des régions sahariennes, il est estimé à 17% environ, soit un taux quasiment proportionnel au taux d'exécution des programmes sur le terrain. En matière d'éventail des cultures cultivées, Il faut mentionner que pour certaines productions (pomme de terre, tomate, poivron), les wilayas d'Oued Souf et de Biskra détiennent le rang de leader au niveau national. Il en est de même pour la production de lait cru de vache qui dans la wilaya de Ghardaïa connaît un dynamisme significatif.

C'est en se basant sur tout ce qui précède que des recommandations ainsi que des propositions ont été formulées. Il est à noter que ces préconisations visent à acquérir collectivement une plus grande résilience face aux crises de diverses natures qui ne manqueront pas de sévir à l'avenir. Il s'agira surtout de mettre en place les conditions d'une plus grande autonomie et indépendance face aux marchés extérieurs des produits alimentaires. **C'est ainsi que dans ce contexte il y'a lieu de mettre en place une véritable politique intersectorielle de sécurité alimentaire dont l'objectif stratégique serait d'arriver à assurer au pays un taux d'autosuffisance alimentaire (en volume et en calorie) significatif qui nous mettrait à l'abri des effets désastreux de tout protectionnisme ou chantage alimentaire que pourraient exercer les pays exportateurs de produits alimentaires, en cas de crises sanitaires, climatiques ou économiques.**

En effet, nous pensons qu'il est dorénavant **impensable et dangereux pour la sécurité alimentaire du pays voire sa souveraineté alimentaire, de déléguer la production d'une partie importante de notre alimentation à des pays tiers sous les motifs : "de laisser faire l'économie de marché," "que nous ne sommes pas un pays agricole," ou encore "que nous ne pouvons pas tout produire"**. C'est ainsi que même les grands pays agricoles déclarent vouloir réduire leurs importations de certaines protéines végétales et de rechercher des substituts afin de garantir dorénavant leur "indépendance agricole ou souveraineté alimentaire" selon les termes consacrés. Parallèlement à ces déclarations, des plans de relance économique post COVID 19 adossés à des budgets impressionnants ont été mises en œuvre.

S'agissant de l'agriculture saharienne, nous l'avons abordé dans le cadre des complémentaires territoriales entre les différentes zones agropédoclimatiques du pays (plaines littorales et su littorales du telle, les hautes plaines, la steppe et le Sahara). D'autre part, nous insistons sur la prise en considération d'une certaine équité territoriale entre les 3 systèmes de production du paysage agraire saharien que sont l'espace oasien et péri-oasien, les grands périmètres de mise en valeur et les parcours sahariens et présahariens. Enfin, nous considérons si les recommandations qui suivent sont prises en considération que l'intensification de l'agriculture

dans les régions sahariennes peut être compatible avec la protection des ressources naturelles.

Nous pensons également que les régions sahariennes pourraient avec le changement climatique recevoir les grandes cultures qui sont pratiquées actuellement sur les hauts plateaux ouest, et qui vont progressivement et immanquablement migrées vers d'autres zones sous l'effet de l'élévation des températures et de la diminution de la pluviométrie.

Parmi les recommandations retenues, l'une des plus urgentes est **la réforme profonde du secteur de l'eau en y revoyant fondamentalement sa gouvernance**. Il s'agira dans ce cadre, de s'atteler à l'application stricte de la loi concernant le creusement des forages illicites, au suivi régulier et précis des nappes (installation de piézomètres) et donc des prélèvements, à l'obligation d'installer des équipements d'irrigation économiseurs d'eau certifiés et de compteurs d'eau pour le contrôle de la consommation au niveau des exploitations agricoles. Parallèlement à ces actions, il est indispensable de revoir la tarification de l'eau et de l'énergie, sinon les mesures énumérées ci-dessus risquent de rester des vœux pieux.

L'autre recommandation prioritaire qu'il s'agira d'inscrire dans la démarche opérationnelle des pouvoirs publics est que **les 3 systèmes de production agricoles cités ne doivent pas entretenir de dualité comme cela a été constaté de par le passé mais être complémentaire et si possible en synergie**, même si parfois ils peuvent être mis en concurrence concernant l'affectation des ressources financières et de la ressource en eau. C'est ainsi que la recherche de l'équité dans l'affectation des ressources devra être de mise.

**En outre, compte tenu de l'éloignement des centres d'approvisionnement, de commercialisation et de services liés aux exploitations agricoles, il est indispensable que les petites et moyennes exploitations agricoles se fédèrent et se mutualisent sous la forme de coopératives ou de Groupements d'intérêts communs**. Ainsi, ces organisations de producteurs pourraient prendre en charge une partie des activités d'amont et/ou d'aval des chaînes de valeur, et par ce biais permettre à leurs sociétaires de capter une partie de la valeur ajoutée qui autrement irait vers des intermédiaires souvent parasites.

sa formation des travailleurs agricoles spécialisés constitue également une priorité qu'il faut vite enclenché, si possible avant le début d'exécution de ce programme ou pour le moins en même temps que son lancement. Dans ce cadre, l'appareil de formation du secteur devra être renforcé, mis à niveau et en partie orienté vers les techniques spécifiques à l'agriculture saharienne. Il en est de même du secteur de la formation professionnelle qui devra être mis à contribution en se déployant au niveau des différentes wilayas sahariennes.

En termes de mesures d'accompagnement, il y a lieu de réaliser les opérations structurantes suivantes qui font partie intégrante de nos propositions et qui vont conditionner pour une large part le développement durable de l'agriculture sahariennes :

- **La réforme institutionnelle des instituts de recherche dédiés à l'agriculture saharienne,** lesquels sont aujourd'hui dispersés entre plusieurs institutions et tutelles sans beaucoup de coordination et synergie en matière de compétences et de moyens

matériels. Ces institutions de recherche une fois fusionnées devront orienter leurs travaux principalement vers l'agriculture et l'agroalimentaire en zones sahariennes.

- **La mise en place de fermes semencières dans le cadre de l'octroi de concessions aux agriculteurs ou promoteurs privés qui veulent se lancer dans cette activité.** Ce 1er maillon de la chaîne alimentaire est capital pour fournir progressivement en semences adaptées les agriculteurs.

- **La mise en place de fermes écoles agro industrielles** pour l'apprentissage des personnels qui auront en charge le suivi des itinéraires techniques ainsi que la transformation agroindustrielle.

- **La décentralisation du pouvoir de décision** afin de ne pas bureaucratiser la mise en œuvre de cet ambitieux programme à partir de la capitale, ce qui pourrait ralentir le rythme d'avancement de son exécution en recourant sans cesse aux instructions de la hiérarchie.